



SECRETARIAT DU PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

Vingt-deuxième Conférence du PROE

Apia (Samoa)
13 – 15 septembre 2011**Point 9.1 de l'ordre du jour :****Examen annuel des données de marché****Objet du document**

1. Présenter à la Conférence du PROE les conclusions de l'examen annuel des données de marché et solliciter l'approbation des augmentations proposées concernant le barème des traitements des cadres professionnels pour 2012.

Historique

2. L'examen des données de marché est un projet conjoint du CORP visant à collecter et analyser les données des marchés de référence (médiane des marchés australiens et néo-zélandais et quartile supérieur du marché fidjien) pour suivre l'évolution des marchés devant être pris en compte dans la structure de rémunération du CORP. Les données de marché ont été comparées au nouveau barème des traitements du CORP, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011.

3. Comme par le passé, Strategic Pay Ltd (NZ) a collecté et analysé les données avec l'assistance de PriceWaterhouseCoopers Fidji. Leur rapport final figure à l'**Annexe 1**.

4. L'examen a été réalisé conformément aux directives de rémunération adoptées en 2004 par les organes directeurs des organisations du CORP, qui ont été utilisées pour comparer les traitements ces dernières années. En substance, il s'agit de convertir les traitements des trois marchés de référence en DTS, de calculer la moyenne et de la comparer aux médianes actuelles des barèmes des traitements du CORP.

Barème des traitements proposé pour 2012

5. L'examen indique que les traitements du CORP sont inférieurs à la moyenne des trois marchés de référence. Ceci est dû à l'évolution des traitements sur ces marchés et aux fluctuations des taux de change des trois devises concernées.

6. Les augmentations proposées sont résumées dans le tableau suivant.

Catégorie	Moyenne pour 2010 (barème du CORP pour 2011)	Moyenne pour 2011 (nouveau barème proposé du CORP pour 2012)	Différence (%)
18	105 825	119 729	13,10 %
17	91 207	101 331	11,10 %
16	81 348	88 145	8,40 %
15	70 117	75 836	8,20 %
14	59 124	64 550	9,20 %
13	50 547	55 182	9,20 %
12	44 090	48 136	9,20 %
11	38 298	41 699	8,90 %
10	31 996	34 611	8,20 %
9	28 443	30 677	7,90 %
8	25 449	27 432	7,80 %

Tableau 1 : Barème des traitements proposé pour 2012

7. Comme l'indique la dernière colonne du Tableau 1, les augmentations proposées sont importantes et se situent entre 7,8 % et 13,10 %. Le rapport du consultant attire l'attention sur l'importance des fluctuations des taux de change et l'appréciation du dollar australien par rapport au dollar américain qui a dépassé la parité (voir Figure 2, page 7 de l'Annexe 1).

8. Comme par le passé, ce rapport a été présenté par le groupe de travail du CORP sur l'harmonisation lors de la récente réunion des directeurs des organisations membres du CORP qui s'est tenue à Nadi en juin 2011, en vue de la soumission d'une recommandation conjointe à leurs organes directeurs respectifs. Plusieurs options ont été présentées compte tenu des divers problèmes auxquels sont confrontées les organisations du CORP, notamment l'impact sur le recrutement, la fidélisation et le moral du personnel et les incidences budgétaires.

9. Après avoir examiné le rapport, les directeurs sont convenus d'adopter en principe les augmentations proposées par le consultant, étant entendu que leurs conseils d'administration respectifs formuleront leur recommandation finale en tenant compte des aspects financiers. La réunion a pris note des difficultés rencontrées par les directeurs pour trouver un équilibre entre la situation dictée par le marché (responsabilité des cadres envers leur personnel) et les moyens de financement dont disposent les organisations (responsabilité des directeurs envers leur conseil d'administration).

Ressources humaines et incidences financières

10. Les fonds nécessaires estimés pour permettre l'application du nouveau barème des traitements pour 2012 s'élèvent à 235 000 dollars É.-U. Il est vraisemblable que 80 000 dollars É.-U. (34 %) proviendront du budget de base et 155 000 dollars É.-U. (66 %) des crédits affectés aux programmes. Le Secrétariat ne doute pas que les augmentations proposées puissent être financées par les économies anticipées si le financement des programmes reste au même niveau qu'en 2011.

11. Hormis les aspects financiers, le Secrétariat tient à souligner qu'il est important que le barème des traitements des cadres professionnels suive l'évolution du marché, pour veiller au recrutement et à la fidélisation du meilleur personnel possible. Le rejet ou l'application partielle des augmentations proposées augmenteront l'écart existant avec les conditions du marché. Le Secrétariat soumet également une proposition concernant les DTS, dont la baisse enregistrée ces deux dernières années en raison des fluctuations des taux de change (essentiellement du dollar américain) a eu des incidences négatives sur les traitements du personnel. L'application des augmentations proposées permettrait de minimiser les impacts d'une baisse des traitements sur le moral du personnel.

Recommandations

12. La Conférence est invitée à :

- **Prendre note** des conclusions de l'examen annuel des données de marché pour 2010 ; et
- **Approuver** le barème des traitements suivant devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Catégorie	Modèle de barème proposé DTS	Minimum 80 %	Maximum 120 %	Écart par rapport à la médiane du marché de 2010 (%)
8	27 432	21 946	32 918	7,80 %
9	30 677	24 542	36 812	7,90 %
10	34 611	27 689	41 533	8,20 %
11	41 699	33 359	50 039	8,90 %
12	48 136	38 509	57 763	9,20 %
13	55 182	44 146	66 218	9,20 %
14	64 550	51 640	77 460	9,20 %
15	75 836	60 669	91 003	8,20 %
16	88 145	70 516	105 774	8,40 %
17	101 331	81 065	121 597	11,10 %
18	119 729	95 783	143 675	13,10 %